

**Petites subventions - Rapport d'achèvement et d'impact de projet**

*Instructions aux bénéficiaires : veuillez remplir tous les champs et répondre à toutes les questions indiquées ci-dessous.*

<b>Dénomination légale de l'organisation</b>	<i>Mediterranean Protected Areas Network</i>
<b>Intitulé du projet</b>	Atelier méditerranéen d'échanges d'expérience sur la gestion des espèces mobiles au sein des Aires Marines Protégées
<b>Numéro de subvention</b>	
<b>Date du rapport</b>	21 janvier 2020

**Hotspot CEPF : Méditerranée**

**Orientation stratégique : SD5 :Renforcer la communauté de conservation régionale grâce au partage de bonnes pratiques et de connaissances entre les bénéficiaires du hotspot.**

**Montant de la subvention : \$10,559.00**

**Dates du projet : 01/10/19 au 31/12/19**

**Participants à la subvention CEPF:**

<b>Nom</b>	<b>Organisation</b>	<b>Pays</b>
Emad Ashour Saleh	BADO association	Libye
Menal Ben Ismail	Notre Grand Bleu	Tunisie
Luigi Bundone	Archipelagos Italia	Italie
Blandine Melis	Biosfera 1	Cap-Vert
BayremMiladi	Association de Sauvegarde du Patrimoine Environnemental et Naturel	Tunisie
Ilija Četković	Montenegrin Ecologists Society	Monténégro

## **PARTIE I : Présentation générale**

### **1. Partenaires de mise en œuvre pour ce Projet (donnez la liste de tous les partenaires et expliquez comment ils ont été impliqués dans le projet)**

- Mediterranean Conservation Society (Turquie) : Co-organisation de l'évènement, appui logistique et lien avec les autorités turques / comité de pilotage
- Agence française Biodiversité (France) : Coordination de session / comité de pilotage
- ACCOBAMS : Coordination de session / comité de pilotage
- Conservatoire du Littoral (COGITO - FFEM) : partenaire technique de l'évènement et Prise en charge de participants
- Notre Grand Bleu (Tunisie) : Coordination de session / comité de pilotage
- Blue World Institute (Croatie) : Coordination de session / comité de pilotage
- GIS3M (France) : Coordination de session / comité de pilotage
- UICN Med : Coordination de session / comité de pilotage
- Department of Fisheries and Marine Resources (Chypre): Coordination de session / comité de pilotage
- Environmental General Authority (Libye): Coordination de session / comité de pilotage
- Parc Marin de Zakynthos (Grèce) : Coordination de session / comité de pilotage ; coordinateur du groupe de travail tortues de MedPAN
- DG Environnement Commission Européenne (Natura 2000) : Coordination de session / comité de pilotage
- The MedFund : prise en charge de participants
- SPA/RAC : comité de pilotage
- WWF : Coordination de session / comité de pilotage

### **2. Résumez l'impact/les résultats globaux de votre projet.**

La participation des OSC méditerranéennes a été élargie lors de cet atelier d'échange d'expérience permettant ainsi de discuter de problèmes entre pays UE et non UE en Méditerranée et de réfléchir à des solutions communes concernant la gestion des espèces mobiles par les AMP. Les capacités des participants bénéficiaires du CEPF ont été renforcées pour aider à développer des initiatives de conservation des espèces mobiles d'une façon plus durable. Des liens ont été créés entre les bénéficiaires du CEPF, les scientifiques et la communauté des gestionnaires des AMPs du réseau MedPAN.

### **3. Décrivez brièvement les progrès réels par rapport à chacun des impacts prévus à long et court terme (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)**

*Énumérez chaque impact à long terme de votre proposition*

- a. Impacts prévus à long terme - 3 ans et plus (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
Renforcer la communauté d'acteurs en Méditerranée mobilisés pour la gestion des Aires Marines Protégées.	Les acteurs présents (ONG, gestionnaires d'AMP et scientifiques) lors de l'atelier méditerranéen d'Akyaka ont pu pendant plusieurs jours renforcer

	leurs liens et les propositions d'actions commune en faveur de la gestion des espèces mobiles en Méditerranée.

b. Impacts prévus à court terme - 1 à 3 ans (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
Élargir la participation géographique des OSC méditerranéennes pour apporter une contribution plus large et représenter les pays non membres de l'UE et les problèmes / solutions de conservation des AMP	6 bénéficiaires du CEPF ont pu participer à l'atelier et contribuer au travers de sessions où ils ont présenté leurs expériences et problématiques auxquelles ils font face ; d'autres OSC méditerranéennes de pays non UE étaient présentes à l'atelier également.
Renforcer les capacités des participants bénéficiaires du CEPF pour aider à développer des initiatives de conservation des espèces mobiles d'une façon plus durable	Les 6 bénéficiaires du CEPF ont pu assister à de nombreuses sessions d'échanges d'expérience avec d'autres sites / AMP de Méditerranée afin de renforcer leurs approches de gestion locale des espèces mobiles et de formuler des recommandations d'approches communes à l'échelle de la Méditerranée.
Développer des liens entre les bénéficiaires du CEPF, les scientifiques et la communauté des gestionnaires des AMPs du réseau MedPAN.	Grâce à la présence sur plusieurs jours dans un même endroit lors de l'atelier, des liens ont pu être développés entre bénéficiaires du CEPF, scientifiques et gestionnaires d'AMP lors de l'atelier.

**4. Décrivez le succès ou les difficultés à surmonter pour que le projet réalise ses impacts à court terme et à long terme.**

L'atelier d'Akyaka a permis de rassembler 140 acteurs des AMP de 23 pays (Méditerranée et au-delà). ONG, organismes inter-gouvernementaux, bailleurs de fonds, scientifiques et gestionnaires d'AMP ont pu échanger. L'atelier a permis la présentation de 51 études de cas lors de 18 sessions réparties sur 2 journées. L'atelier était donc très riche et divers en terme de participation et de contenu.

La difficulté sera de prolonger les liens et de faire en sorte que les recommandations de l'atelier sur les espèces mobiles soient appliquées. Les centres de formation permanents discutés lors de l'atelier (et également au travers du groupe de travail espèces mobiles de MedPAN) vont permettre l'application de certaines recommandations pour améliorer la gestion et les approches communes de gestion. Cependant plus de temps sera nécessaire au regard des

recommandations concernant les besoins de financement des acteurs des AMP ainsi que la nécessité de développer de nouvelles formes de gouvernance et d'avoir des cadres règlementaires élargis.

Par ailleurs, la langue était parfois une barrière pour l'échange direct entre participants.

### 5. Y a-t-il eu des impacts inattendus (positifs ou négatifs) ?

La connexion humaine entre les participants a été très forte ; ceci est très positif pour maintenir les liens entre les participants.

## **PARTIE II : Composantes et produits/livrables du Projet**

### 6. Composantes (comme indiqué dans la proposition approuvée)

*Faites la liste de chaque composante et produit/livrable de votre proposition*

6. Décrivez les résultats pour chaque livrable :

Composante	Livrable		
Description	Sub-division	Description	Résultats pour le livrable
1 Atelier méditerranéen d'échanges d'expériences	1.1	Contacter les participants pour assurer leur inscription	Les 6 bénéficiaires CEPF ont été contactés et ont confirmé leur inscription via un système en ligne
	1.2	Organiser les vols et les transferts (y compris les procédures de visa)	Les vols et transferts ainsi que les visa ont été organisés pour les 6 bénéficiaires du CEPF
	1.3	Organiser l'hébergement	L'hébergement des 6 bénéficiaires du CEPF a été organisé
2 Sessions de l'atelier	2.1	Confirmer avec les coordinateurs de sessions, les présentations des bénéficiaires du CEPF dans différentes sessions de l'atelier	4 bénéficiaires du CEPF ont fait des présentations : Biosfera a présenté une étude de cas lors de la session sur la pollution et les déchets marins ; Bado a été associé à la présentation faite par EGA lors de la session sur le braconnage ; Notre Grand Bleu a présenté une étude de cas sur la cas de la cogestion à Kuriat ; Notre Grand Bleu a également coordonné une session sur la sensibilisation. Notre Grand Bleu faisait également partie du comité de pilotage de l'atelier. Archipelagos Italie a présenté une étude de cas dans la session Natura 2000.
	2.2	Soutenir les bénéficiaires du CEPF pour préparer leur présentation et le résumé pour le programme de l'atelier	Lorsque nécessaire, un appui a été donné aux bénéficiaires qui ont présenté des études de cas.

3	3.1	Soutenir les participants dans la préparation du compte-rendu des leçons apprises	Aucun soutien n'a été nécessaire
	3.2	Faire un suivi avec les participants trois semaines après l'événement pour s'assurer que le rapport a bien été rendu	Les rapports ont été bien rendus

**7. Veuillez décrire et présenter tous les outils, produits ou méthodes qui ont résulté de ce projet ou ont contribué aux résultats.**

Les objectifs spécifiques de l'atelier peuvent être résumés comme suit :

- Donner un aperçu des stratégies, politiques, projets et programmes de conservation des espèces très mobiles en Méditerranée afin de mettre en évidence ce qui peut être fait dans la pratique conformément aux initiatives existantes.
- Aider les gestionnaires d'AMP à comprendre comment ils peuvent contribuer efficacement à la conservation des espèces très mobiles à l'échelle de la Méditerranée.
- Aider les AMP à identifier des mesures ciblées pour assurer une gestion efficace des espèces très mobiles.
- Favoriser les approches de surveillance et de gestion en réseau pour la conservation des espèces très mobiles dans leurs différents habitats.
- Démontrer comment les espèces peuvent être un moyen efficace de motiver les intervenants à participer à la gestion des AMP.
- Contribuer à identifier les lacunes et les besoins aux niveaux national et régional, en particulier en ce qui concerne les zones importantes qui devraient être protégées par des AMP ou d'autres outils de conservation.

Des recommandations précises ont été émises lors des 18 sessions de l'atelier ; ces recommandations ont été présentés à la fin de l'atelier.

Des actes sont en préparation et seront diffusés prochainement.

La liste des participants et les photos de l'évènement ont été diffusés aux participants.

Les présentations et études de cas sont disponibles pour l'ensemble des participants.

**PARTIE III : Leçons, pérennité, sauvegardes et financement**

**Enseignements tirés**

**8. Décrivez les enseignements tirés pendant la conception et la mise en œuvre du projet, ainsi que ceux qui portent sur le développement organisationnel et le renforcement des capacités.**

Mentionnez les enseignements qui pourraient contribuer :

- Au processus de conception de projet (*aspects de la conception du projet qui ont contribué au succès/aux insuffisances du projet*)
- Au processus de mise en œuvre de projet (*aspects de l'exécution du projet qui ont contribué au succès/aux insuffisances du projet*)
- Décrivez les autres enseignements tirés qui sont pertinents pour le secteur de la conservation

La mise en place d'un comité de pilotage était essentielle afin de favoriser la prise de décision partagée concernant le choix des sessions et le programme de l'atelier.

La liste des participants invités a également été partagée afin de n'oublier aucun acteur clé.

La présence mixte d'ONG, d'administrations et d'organismes inter-gouvernementaux ainsi que de scientifiques, de bailleurs de fonds et de gestionnaires de sites a été fortement enrichissante afin d'avoir plusieurs points de vue.

Des sessions plus longues qu'1h30 seraient nécessaires pour avoir plus de temps d'échange et de questions pour mieux appréhender les études de cas présentées afin de renforcer les capacités par rapport aux expériences d'autres sites. Ainsi un nombre moins important de sessions permettrait à certaines sessions d'avoir une plus grande audience.

La localisation de l'atelier dans un lieu retiré a permis de garder les participants tout au long de l'évènement et d'augmenter le taux de participation aux sessions.

La journée de terrain a été un temps fort et a permis une rencontre des participants sur un autre niveau que lors des sessions ; celle-ci doit être maintenue.

Les évènements spécifiques organisés en soirée ont été appréciés afin de faire des « zoom » sur certaines études de cas ou initiatives au-delà du sujet de l'atelier.

Pour certains participants, la traduction des sessions en arabe aurait été nécessaire car leur niveau d'anglais et de français n'est pas suffisant pour bien suivre les discussions.

**Pérennité/Réplication**

**9. Résumez le succès du projet ou les difficultés à surmonter pour assurer le maintien du projet ou sa réplication, y compris les activités non planifiées qui sont susceptibles d'entraîner une augmentation de la pérennité ou de la répliquabilité.**

Le mécanisme permanent de formation qui va être mis en place par MedPAN sur les espèces mobiles (tortues et mammifères marins) dans des AMP jouant le rôle de centre de formation (Zakynthos en Grèce, Port-Cros en France et Kuriat en Tunisie) va permettre de pérenniser les enseignements appris lors de l'atelier.

Les recommandations de l'atelier seront également remontés dans le cadre de la feuille de route des AMP de Méditerranée post 2020 qui sera discutée lors du Forum des AMP de Méditerranée fin 2020.

Le groupe de travail espèces mobiles (tortues et mammifères marins) composé de gestionnaires d'AMP, d'ONG et d'experts, et qui se réunit régulièrement va pouvoir s'emparer des recommandations de l'atelier et produire un policy brief qui sera diffusé aux décideurs clés nationaux et internationaux.

Le guide sur le suivi des tortues marines et le travail sur les IMTAs (zones importantes pour les tortues marines) qui seront finalisés en 2020 vont permettre de mieux accompagner les acteurs des AMP dans la gestion des tortues marines.

La coopération avec les autres réseaux de gestionnaires d'AMP au niveau Atlantique et Sud-Est de l'Asie (dans le cadre du projet européen sur la gouvernance des océans) va permettre d'amplifier les résultats et leçons apprises de l'atelier, notamment sur la gestion des tortues marines et des mammifères marins.

### **Sauvegardes**

**10. Si votre projet a déclenché des sauvegardes sociales ou environnementales, qui impliquent une action requise qui n'est pas indiquée ci-dessus ni mentionnée sous la forme d'une composante de projet distincte, veuillez en résumer la mise en œuvre.**

RAS

### **Financement supplémentaire**

**11. Fournissez des détails sur les éventuels financements supplémentaires qui ont soutenu ce projet et tout financement obtenu pour le projet, l'organisation ou la région en raison de l'investissement du CEPF.**

**a. Total du financement supplémentaire (en USD)**

Pas de financement supplémentaire obtenu en dehors du financement déjà planifié pour cet atelier (fondation Mava, AFB, FFEM).

**b. Type de financement**

Veuillez fournir le détail de la répartition du financement supplémentaire (financement de contrepartie et en nature) par source, en plaçant chaque contribution dans l'une des catégories suivantes :

Donateurs	Type de financement*	Montant	Remarques


*\*Classez le type de financement comme :*

- A Cofinancement de projet (d'autres donateurs ou votre organisation contribuent aux coûts directs de ce projet)*
- B Effet de levier pour le bénéficiaire ou un partenaire (d'autres donateurs contribuent à votre organisation ou à une organisation partenaire en conséquence directe des succès de ce projet financé par le CEPF)*
- C Effet de levier au niveau régional/du portefeuille (d'autres donateurs font des investissements importants dans une région en raison de l'investissement du CEPF ou des succès liés au projet)*

### **Commentaires/Recommandations supplémentaires**

#### **12. Utilisez cet espace pour fournir d'autres commentaires ou recommandations en lien avec votre projet ou le CEPF**

Le CEPF pourrait soutenir les échanges entre acteurs des AMP à l'échelle de plusieurs hotspots dont la Méditerranée (Atlantique notamment).

Le mécanisme permanent de formation sur les espèces mobiles qui est mis en place par MedPAN pourrait être soutenu par le CEPF et notamment le centre de formation à Kuriat.

Les bénéficiaires du CEPF pourraient être soutenus pour participer au Forum des AMP de Méditerranée fin 2020 ainsi qu'au Congrès Mondial de l'UICN en juin 2020 à Marseille.

### **PARTIE IV : Impact au niveau du portefeuille et au niveau mondial**

Le CEPF exige que chaque bénéficiaire fasse un rapport sur l'impact à la fin du projet. L'objectif de ce rapport est de réunir des données qui seront utiles pour le portefeuille et les indicateurs mondiaux du CEPF. Le CEPF va regrouper les données que vous transmettez avec des données d'autres bénéficiaires, pour déterminer l'impact global de son investissement. Les résultats complets du CEPF seront présentés dans notre rapport annuel et d'autres documents de communication.

**Assurez-vous que les informations fournies concernent l'ensemble du projet, de la date de début à la date de fin du projet.**

#### **Contribution aux indicateurs du portefeuille**

**13. Si le CEPF a attribué un ou plusieurs indicateurs de portefeuille à votre projet pendant la phase de préparation de la proposition, veuillez les énumérer ci-dessous et mentionner la ou les contributions du projet au niveau de ces indicateurs.**



Indicateur	Description narrative
5.1 Organisations démontrant une connaissance et un engagement accrus dans les accords de conservation internationaux ou régionaux	6 bénéficiaires du CEPF (représentant l'Albanie, le Cap-Vert, la Tunisie... xxxxx) Ont assisté à l'événement et ont obtenu un aperçu des stratégies, politiques, projets et programmes pour la conservation des espèces hautement mobiles en Méditerranée
5.2 Événements thématiques régionaux de partage d'expériences	4 bénéficiaires ont fait une présentation partageant leurs informations sur le projet et les leçons apprises, il y avait 23 pays méditerranéens et au-delà lors de l'événement (Belgique, Cap-Vert, Mauritanie et Suisse), contribuant au partage d'expérience.
5.3 Relation de mise en réseau transfrontalière	50 contacts établis au total par les 6 bénéficiaires

### **Contribution aux indicateurs mondiaux**

**Veillez indiquer tous les Indicateurs mondiaux (sections 16 à 23 ci-dessous) qui se rapportent à votre projet.**

#### **14. Gestion des Zones clés pour la biodiversité**

##### **Nombre d'hectares de Zones clés pour la biodiversité (ZCB) avec une gestion améliorée.**

Veillez mentionner le nombre d'hectares dans des ZCB sous gestion améliorée grâce à l'investissement du CEPF. Parmi les exemples de gestion améliorée figurent, entre autres : l'augmentation des patrouilles, la réduction de l'intensification du piégeage, l'éradication des espèces invasives, la réduction de l'incidence des incendies et l'introduction de pratiques durables dans l'agriculture et la pêche. N'indiquez pas l'ensemble de la zone couverte par le projet – seulement le nombre d'hectares qui bénéficient d'une gestion améliorée.

Si vous avez indiqué qu'une partie ou la totalité d'une ZCB était nouvellement protégée pour l'indicateur intitulé « aires protégées » (section 17 ci-dessous), et que vous avez également amélioré sa gestion, vous devez indiquer le nombre d'hectares concerné à la fois pour cet indicateur et pour l'indicateur « aires protégées ».

Nom de la ZCB	Nombre d'hectares bénéficiant d'une gestion renforcée*	La ZCB est-elle Non protégée, Partiellement protégée ou Entièrement protégée ? Veuillez sélectionner une réponse : NP/PP/EP

*\* Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si une amélioration a eu lieu sur 500 hectares du fait de la mise en œuvre d'un régime de lutte contre les incendies, et si, au cours de la deuxième année, une amélioration a porté sur 200 ha de la même zone de 500*

hectares du fait de la suppression d'espèces invasives, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'une gestion améliorée jusqu'à maintenant sera de 500.)

## 15. Aires protégées

### 15a. Nombre d'hectares d'aires protégées créées et/ou étendues

Mentionnez le nombre d'hectares d'aires protégées qui ont été créées ou étendues en raison de l'investissement du CEPF.

Nom de l'Aire protégée (AP)*	Pays	Nombre d'hectares	Année de la déclaration légale ou de l'extension	Longitude**	Latitude**

\* Si possible, veuillez fournir au CEPF un fichier « shapefile » de l'aire protégée.

\*\* Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

### 15b. Gestion des aires protégées

S'il vous a été demandé de transmettre un Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT), veuillez suivre les instructions ci-dessous. Si vous n'avez pas été invité à soumettre un METT, passez directement à la section 16.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le suivi de l'efficacité de la gestion des aires protégées et sur l'outil de suivi, veuillez cliquer [ici](#).

Téléchargez le modèle METT que vous trouverez sur [cette page](#), puis travaillez avec les autorités des aires protégées pour le remplir. Veuillez-vous rendre sur le site Web Protected Planet [en cliquant ici](#) et recherchez votre aire protégée dans leur base de données pour saisir le code CMAP qui lui est associé. Ensuite, veuillez remplir le tableau suivant :

Code CMAP	Nom officiel de l'AP	Date du METT*	Score total METT

\* Veuillez indiquer quand le METT a été rempli par les autorités du parc ou donnez l'estimation la plus précise possible si la date exacte est inconnue. Et veuillez ne fournir que des METT de moins de 12 mois.

N'oubliez pas de soumettre le METT rempli en même temps que ce rapport.

## 16. Paysage de production

Veillez mentionner le nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité en raison de l'investissement du CEPF. Un paysage de production est défini comme un paysage où l'on peut trouver de l'agriculture, de la foresterie ou une exploitation de produits naturels. Les paysages de production peuvent comprendre des ZCB et, par conséquent, les hectares comptabilisés sous l'indicateur « Gestion des ZCB » peuvent également être comptabilisés ici. On peut trouver par exemple parmi ces interventions la mise en œuvre de bonnes pratiques et de lignes directrices, la mise en place de programmes d'incitation, la certification de sites/produits certifiés, et l'introduction de réglementations d'exploitation durable.

**Nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité.**

Nom du paysage de production*	Nombre d'hectares**	Latitude**	Longitude**	Description de l'intervention

\* Si le paysage de production n'a pas de nom, fournissez un court nom descriptif pour le paysage.

\*\* Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si un renforcement a eu lieu pour 500 hectares du fait d'une certification au cours de la première année, et si, au cours de la deuxième année, un renforcement a porté sur 200 ha des mêmes 500 hectares du fait de nouvelles réglementations d'exploitation, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'un renforcement jusqu'à maintenant sera de 500.)

\*\*\* Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

**17. Bénéficiaires**

Le CEPF souhaite enregistrer deux types de bénéfices susceptibles d'être perçus par les individus : une formation structurée et un accroissement des revenus. Veillez mentionner le nombre d'hommes et de femmes qui ont bénéficié de la formation structurée (par exemple dans la gestion financière, l'apiculture, l'horticulture) et/ou ont amélioré leurs revenus (par ex. via le tourisme, l'agriculture, la récolte/production de plantes médicinales, la pêche, l'artisanat) du fait de l'investissement du CEPF. Veillez indiquer les résultats depuis le début du projet jusqu'à l'achèvement du projet.

**17a. Nombre d'hommes et de femmes recevant une formation structurée.**

Nombre d'hommes recevant une formation structurée*	Nombre de femmes recevant une formation structurée*
3	3

\* Veillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu une formation structurée en apiculture et que 3 d'entre eux ont également reçu une formation structurée en gestion de projet, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'une formation structurée devra être de 5.

**17b. Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant d'avantages financiers.**

<b>Nombre d'hommes bénéficiant d'avantages financiers*</b>	<b>Nombre de femmes bénéficiant d'avantages financiers*</b>

*\* Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu des bénéfices financiers grâce au tourisme et que 3 d'entre eux ont également bénéficié d'avantages financiers grâce à l'accroissement de leurs revenus de l'artisanat, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'avantages financiers devra être de 5.*

### 18. Bénéfices pour les communautés

Le CEPF souhaite enregistrer les bénéfices reçus par les communautés, qui peuvent différer de ceux reçus par les individus car les bénéfices sont disponibles pour un groupe. Le CEPF souhaite également enregistrer, dans la mesure du possible, le nombre de personnes dans chaque communauté qui en bénéficient. Veuillez indiquer les caractéristiques des communautés, le type de bénéfices qui ont été reçus pendant le projet et le nombre d'hommes/garçons et de femmes/filles issus de ces communautés qui en ont bénéficié grâce à l'investissement du CEPF. Si les chiffres exacts ne sont pas connus, veuillez fournir une estimation.

**18a. Veuillez fournir les informations pour toutes les communautés qui ont bénéficié du programme, depuis son lancement jusqu'à son achèvement.**

Nom de la communauté	Caractéristiques de la communauté (marquer avec un x)							Type de bénéfice (marquer avec un x)							Nombre de bénéficiaires		
	Économie de subsistance	Petits propriétaires fonciers	Peuples autochtones/groupes ethniques	Pasteurs/peuples nomades	Migrants récents	Communautés urbaines	Autre*	Amélioration de l'accès à l'eau potable	Renforcement de la sécurité alimentaire	Amélioration de l'accès à l'énergie	Amélioration de l'accès aux services publics (par exemple, soins de santé, éducation)	Renforcement de la résilience aux changements climatiques	Amélioration du régime foncier	Amélioration de la reconnaissance des connaissances traditionnelles	Amélioration de la représentation et meilleure prise de décisions dans les instances/structures de	L'amélioration de l'accès aux services écosystémiques	Nombre d'hommes et de garçons bénéficiaires

\* Si vous avez indiqué « Autre » pour décrire la caractéristique de la communauté, veuillez expliquer : OSC collaborant avec l'entité en charge de la gestion des AMP

**18b. Géolocalisation de chaque communauté**

Indiquez la latitude et la longitude du centre de la communauté, dans la mesure du possible, ou téléchargez une carte ou un fichier « shapefile ». Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère nord doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

Nom de la communauté	Latitude	Longitude

**19. Politiques, lois et réglementations**

Veuillez mentionner les changements dans le nombre de lois, réglementations et politiques juridiquement contraignantes, avec des dispositions sur la conservation, qui ont été adoptées ou amendées grâce à l'investissement du CEPF. Les « lois et réglementations » concernent des règles ou ordonnances officielles imposées par une autorité. Toute loi, réglementation, décret ou ordonnance peut être incluse. Les « politiques » qui sont adoptées ou appliquées par un gouvernement, y compris par un secteur ou une faction d'un gouvernement, peuvent être mentionnées.

19a. Nom, champ d'application et sujet de la politique, de la loi ou de la réglementation qui a été amendée ou adoptée à la suite de votre projet

N°	Nom de la loi, politique ou réglementation	Champ d'application (marquer avec un x)			Sujet(s) traité(s) (marquer avec un x)														
		Local	National	Régional/international	Agriculture	Climat	Gestion des écosystèmes	Éducation	Énergie	Pêches	Foresterie	Mines et carrières	Planification/Zonage	Pollution	Aires protégées	Protection des espèces	Tourisme	Transport	Commerce d'animaux
1																			

19b. Pour chaque loi, politique ou réglementation énumérée ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Pays	Date d'adoption/amendement (MM/JJ/AAAA)	Impact attendu	Action que vous avez effectuée pour réaliser ce changement
1				
2				
3				

## 20. Mécanisme de financement durable

Les mécanismes de financement durables génèrent des ressources financières à long terme (généralement sur cinq ans ou plus). Au nombre des exemples de mécanismes de financement durable figurent les fonds fiduciaires de conservation, les échanges dette-nature, les systèmes de paiement pour services écosystémiques (PSE), et d'autres revenus, droits ou régimes fiscaux qui génèrent un financement à long terme pour la conservation.

Il est demandé à tous les bénéficiaires (ou sous-bénéficiaires) du CEPF dont les activités de projet se rapportent à la création et/ou la mise en œuvre d'un mécanisme de financement durable de fournir des informations pour le mécanisme et les fonds qu'il a fournis à des projets de conservation pendant la durée du projet, à moins qu'un autre bénéficiaire impliqué dans le même mécanisme ait déjà été ou devrait être chargé de ce travail.

Le CEPF exige que tous les projets de mécanisme de financement durable fournissent les informations nécessaires à l'achèvement des projets.

### 20a. Détails sur le mécanisme

Remplissez ce tableau pour chacun des mécanismes sur lesquels vous avez travaillé pendant la mise en œuvre de votre projet.

N°	Nom du mécanisme de financement	Objectif du mécanisme*	Date de mise en place**	Description***	Pays
1					
2					
3					

\* Veuillez donner une description succincte de la mission du mécanisme.

\*\* Veuillez indiquer quand le mécanisme de financement durable a officiellement été créé. Si vous ne connaissez pas la date exacte, donnez la meilleure estimation possible.

\*\*\* Description, par ex : fonds fiduciaire, dotation, dispositif de PSE, système d'incitation, etc.

### 20b. Performance du mécanisme

Pour chaque mécanisme de financement énuméré ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Intervention de projet*	Montant en USD décaissé pour les projets de conservation**	Période examinée (MM/AAAA-MM/AAAA)***
1			
2			
3			

\* Indiquez si la subvention du CEPF a contribué à créer un nouveau mécanisme (Créé un mécanisme) ou a contribué à soutenir un mécanisme existant (Soutenu un mécanisme existant) ou contribué à créer puis soutenir un nouveau mécanisme (Créé et soutenu un nouveau mécanisme).



*\*\* Veuillez indiquer seulement le montant en USD décaissé pour les projets de conservation pendant la période de mise en œuvre de votre projet et en utilisant, le cas échéant, le taux de conversion le jour de votre rapport.*

*\*\*\* Veuillez indiquer la période de mise en œuvre de votre projet ou la période examinée pour le montant que vous avez indiqué.*

N'oubliez pas de soumettre tout document pertinent pouvant justifier le montant indiqué ci-dessus.

## **21. Pratiques favorables à la biodiversité**

Veillez décrire les pratiques favorables à la biodiversité que les entreprises ont adoptées à la suite de l'investissement du CEPF. Une entreprise est définie comme une entité juridique constituée d'une association de personnes, qu'elles soient des personnes physiques, légales ou un mélange des deux, pour l'exploitation d'une entreprise commerciale ou industrielle. Si les entreprises prennent différentes formes, dans le cadre du CEPF, une entreprise est définie comme une entité commerciale à but lucratif. Une pratique respectueuse de la biodiversité est une pratique qui protège ou utilise la biodiversité de manière durable.

### **Nombre d'entreprises qui adoptent des pratiques respectueuses de la biodiversité**

<b>N°</b>	<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Description de la pratique respectueuse de la biodiversité adoptée pendant le projet</b>
1		
2		
...		

## **22. Réseaux & Partenariats**

Veillez indiquer tous les nouveaux réseaux ou partenariats entre groupes de la société civile et avec d'autres secteurs que vous avez créés ou renforcés grâce à l'investissement du CEPF. Les réseaux/partenariats doivent apporter des bénéfices durables au-delà de la mise en œuvre immédiate du projet. Les réseaux/partenariats informels sont acceptables même s'ils n'ont pas de protocole d'accord ou un autre type de validation. Exemples de réseaux/partenariats : une alliance de pêcheurs pour promouvoir des pratiques de pêche durable, un réseau de journalistes spécialistes de l'environnement, un partenariat entre une ou plusieurs ONG avec un ou plusieurs partenaires du secteur privé pour améliorer la gestion de la biodiversité sur des terres privées, un groupe de travail spécialisé dans la conservation des reptiles. Veuillez ne pas utiliser cet onglet pour répertorier les partenaires de votre projet, à moins que certains d'entre eux ou tous ne fassent pas partie du réseau/partenariat décrit ci-dessus.

### Nombre de réseaux et/ou partenariats créés et/ou renforcés

N°	Nom du réseau	Nom du partenariat	Année de création	Votre projet a-t-il créé ce réseau/partenariat ? O/N	Pays concerné(s)	Finalité
1	MedPAN	Gestion des espèces mobiles en Méditerranée	2008	N	Pays méditerranéens	Mise en réseau des gestionnaires d'AMP et de leurs partenaires (dont OSC et scientifiques) pour la gestion des espèces mobiles en Méditerranée
2						
...						

### 23. Questions de genre

Si vous avez été invité à soumettre un Outil de suivi de genre (GTT), veuillez suivre les instructions fournies dans le modèle de GTT sous format Excel. Si vous n'avez pas été invité à soumettre un GTT, passez directement à la partie V.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la Politique du CEPF sur les questions de genre, veuillez cliquer [ici](#).

Téléchargez le modèle de GTT que vous trouverez sur [cette page](#), puis travaillez avec votre équipe pour le remplir. N'oubliez pas de transmettre le GTT rempli en même temps que ce rapport.

## **Partie V. Partage des informations et politique du CEPF**

Le CEPF s'engage à assurer la transparence de ses activités et à aider les groupes de la société civile à partager leurs expériences, les enseignements tirés et les résultats. Les rapports d'achèvement final du projet sont mis à disposition sur notre site Web, [www.cepf.net](http://www.cepf.net), et publiés dans notre bulletin d'information et d'autres communications.

Veillez indiquer vos coordonnées complètes ci-dessous :

**17. Nom :** Marie Romani

**18. Organisation :** MedPAN

**19. Adresse de correspondance :** 58 quai du Port, 13002 Marseille, France

**20. Numéro de téléphone :** + 33 4 91 52 34 33

**21. Adresse e-mail :** [medpan@medpan.org](mailto:medpan@medpan.org)